

## REGLEMENT DU GRAND PRIX INNOVATION & DEVELOPPEMENT 2022

Le Grand Prix Innovation & Développement est décerné tous les deux ans par l'Académie Amorim dans l'objectif de faire émerger et de récompenser des projets innovants dans le domaine du vin et son environnement (sommellerie, cavistes, grande distribution...).  
Il est doté de 5 000 €.

### Conditions de participation des candidats

- Les candidats doivent avoir atteint la majorité légale
- Ce concours est ouvert aux porteurs de projet ou créateurs d'entreprise ayant moins de cinq ans d'existence au 1er janvier 2022.
- Un projet déjà présenté à l'Académie une année ne peut être admis à reconcourir.
- La langue officielle du concours du « Grand Prix Innovation & Développement » est le français. L'ensemble des documents, dossiers et présentations transmis dans le concours seront en français.

### Présentation des documents remis

Il est demandé aux candidats d'adresser **la fiche d'inscription**, se trouvant en dernière page de ce règlement, **complétée et signée, accompagnée** :

- D'un court C.V du candidat,
- D'une introduction présentant les motivations du candidat,
- D'un extrait Kbis de la société, pour les candidats chefs d'entreprises, ou d'une copie recto-verso de la pièce d'identité ou de la carte de séjour pour les candidats porteurs de projet.
- D'un dossier de présentation du projet qui devra librement développer les points suivants :
  - **Date de mise en œuvre** : S'agissant d'une réalisation, précisez sa date d'ouverture au public / à la commercialisation et/ou le lieu où elle peut être consultée/visitée
  - **Public visé** : A qui s'adresse la réalisation
  - **Financement** : Précisez la hauteur d'investissement et le mode de financement (public, privé)
  - **Caractère innovant** : Précisez le caractère innovant de cette réalisation selon vous
  - **Descriptif de l'innovation** : 1 à 2 pages maximum sur papier libre intégrant tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension de la réalisation (visuels...)

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **5 juin 2022**

### **Critères de notation**

Seront évalués par le Comité de Sélection les critères suivants :

- La capacité du projet à répondre à un problème défini
- Caractère innovant du projet
- Qualité technologique du projet
- Viabilité économique du projet

### **Comité de sélection et confidentialité**

Le jury du concours, appelé Comité de Sélection Grand Prix Innovation & Développement, est constitué de professionnels et personnalités du monde du vin et est souverain dans ses choix. Il est présidé par Ophélie Neiman.

Le Comité de Sélection s'engage à la plus grande confidentialité sur les projet soumis à son appréciation.

### **Remise de Prix**

Les candidats seront informés des résultats au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

La Remise de Prix se fera à l'occasion d'une réception officielle en présence des membres du Comité de Sélection, des anciens lauréats, de la presse et d'institutionnels de la filière viti-vinicole.

Elle aura lieu fin 2022. Le lieu et la date exacts seront communiqués au lauréat en même temps que les résultats.

### **Communication**

Les organisateurs du concours se réservent le droit de communiquer sur l'image, le nom et prénom des candidats, ainsi que le nom de leur projet sur tout support jugé utile (online ou offline). Par ailleurs, les organisateurs se réservent le droit d'utiliser ce descriptif lors de la communication sur le concours.

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2022

### Grand Prix Innovation & Développement de l'Académie Amorim

Formulaire **à retourner** au secrétariat de l'Académie Amorim, **au plus tard le dimanche 5 juin 2022** au format **Pdf et Word** à l'adresse e-mail suivante : [concours@academie-amorim.com](mailto:concours@academie-amorim.com)

**accompagné :**

- d'un court C.V du candidat,
- d'une introduction présentant les motivations du candidat,
- du dossier de présentation du projet (voir le règlement du concours),
- d'un extrait Kbis de la société, pour les candidats chefs d'entreprises, ou d'une copie recto-verso de la pièce d'identité ou de la carte de séjour pour les candidats porteurs de projet.

Je soussigné(e).....

Demeurant : .....

.....

.....

Tél : ..... Mob : .....

E-mail : .....

Candidate pour le Grand Prix Innovation & Développement de l'Académie Amorim avec le projet : .....

.....

.....

J'ai pris connaissance du règlement du Grand Prix Innovation & Développement 2022 et en approuve les termes.

A.....le.....

Signature